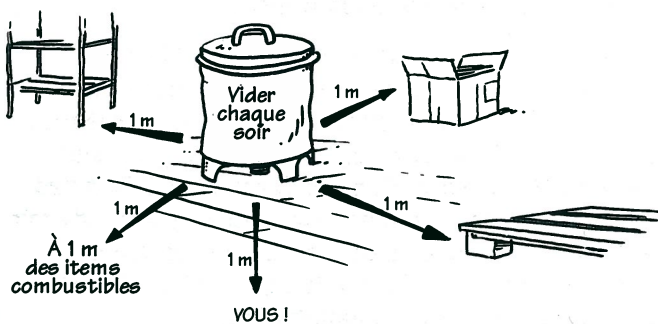


Pour éviter que vos poubelles mettent le feu...

Avez-vous déjà pensé que certaines poubelles peuvent être un site propice à un début d'incendie ? Que jette-t-on dans les poubelles de nos garages, sinon des papiers et des chiffons qui sont bien souvent enduits de produits combustibles et inflammables (graisses, solvants) ? Le risque incendie est donc bien transféré dans la poubelle !

Pourtant, au sens strict du *Code national de prévention des incendies* et jusqu'au début des années 1990, il était interdit d'utiliser des matières combustibles (papier, chiffon) pour absorber des déversements de liquides inflammables ou combustibles à l'intérieur des bâtiments (article 2.4.1.3 du *Code* de 1990). Or, que fait-on encore aujourd'hui, sinon ramasser une multitude de petits déversements en les essuyant tout bonnement avec nos guenilles... combustibles !

Afin de prévenir les risques d'incendie, le *Code* prescrit des règles strictes sur la gestion des déchets. De plus, la norme NFPA 30 portant sur *l'utilisation des liquides inflammables et combustibles* recommande de maintenir au minimum les rejets et résidus combustibles dans les aires de travail. Il est aussi recommandé de vider **chaque jour** le contenant des poubelles accueillant tout déchet susceptible de renfermer de ces liquides (chiffons, guenilles...) dans un contenant approuvé en dehors de l'aire de production.



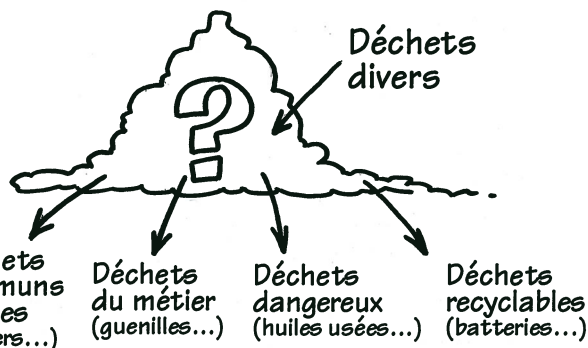
En pratique, que prévoit la réglementation ?

La section 2.4 du *Code national de prévention des incendies 1995* (et surtout l'article 2.4.1.3) nous permet de résumer l'information de la manière suivante :

Les chiffons graisseux ou huileux doivent être gardés dans des récipients pour déchets fabriqués en matériau incombustible et munis d'un couvercle métallique bien ajusté. Sinon ces déchets ne doivent pas être gardés sur les lieux de travail.

Ces récipients doivent être placés à au moins un mètre des matières combustibles environnantes (bois...).

Si ces récipients sont placés sur un sol combustible (plancher de bois...) leur dessous doit être muni d'un rebord ou de pattes d'au moins 2 pouces (50 mm) de hauteur.



La ségrégation des déchets est essentielle pour éviter les risques d'incendie. Chaque type de déchet doit être jeté dans un contenant approprié traité selon la nature du produit.

Il est donc essentiel de connaître le genre de déchets que l'on génère pour bien les traiter. On évite ainsi de les mélanger et de remplir rapidement des récipients spécialement prévus pour les déchets dangereux et qui sont en général un peu plus chers. C'est ce qu'on appelle *la ségrégation des déchets*. Cette bonne habitude pourrait bien éviter que votre établissement s'envole un jour en fumée.

Les déchets secs : papiers, cartons...

Ce sont tous les déchets qui sont plutôt secs au toucher : papiers d'emballage, papiers de masquage usagés, etc. En fait tous ces déchets permettent aux produits qui les souillent de libérer leurs éventuelles vapeurs inflammables avant même qu'ils soient jetés. Ils peuvent néanmoins parfois nous induire en erreur en ce qui concerne leur combustibilité finale.

Il est donc préférable de les jeter dans des poubelles convenables.

- Ces poubelles doivent être faites d'un matériau incombustible (acier avec intérieur émaillé...).
- Il est préférable de s'équiper de poubelles homologuées « UL » et approuvées « FM ».
- Ces poubelles peuvent être étudiées pour garantir qu'un début d'incendie serait rapidement étouffé (voir l'illustration à droite).

Partant de ces principes, vous pourriez aussi adapter un baril métallique en ajoutant un couvercle métallique ajusté qui couperait l'alimentation en oxygène de tout début de feu. Il existe également un système de couvercle muni d'un fusible garantissant la fermeture automatique du couvercle si un feu se déclare dans la poubelle. Le feu ainsi privé d'oxygène est étouffé.

Les chiffons et les autres matériaux de ramassage

Pour ces déchets, les principes de conception des poubelles partent de la même base que ceux prévus pour les déchets secs : contenant incombustible muni d'un couvercle, etc. Néanmoins, afin de respecter les textes réglementaires, la conception de ces poubelles est un peu plus sophistiquée.

Tenant compte du passage du *Code* concernant l'ajustement du couvercle, les manufacturiers ont équipé les poubelles d'un mécanisme automatique (ressort) maintenant une bonne fermeture du couvercle en tout temps. Il faut alors actionner un levier pour ouvrir le couvercle le temps de jeter les déchets.

Ces poubelles ont généralement un fond relevé dont le rebord percé de trous favorise la circulation d'air autour et en dessous de la poubelle. Cela permet de dissiper plus rapidement la chaleur et d'éviter une combustion spontanée dans la poubelle.

Il est évident que ces poubelles sont un peu plus chères mais elles vous offrent en revanche une garantie quasi absolue de protection incendie.



Le couvercle semi-fermé rabat la fumée et étouffe ainsi le feu

Le dessus de cette poubelle est conçu pour étouffer rapidement tout début d'incendie.



Le nec plus ultra pour les déchets combustibles. Cette poubelle en acier homologuée FM comporte un couvercle à fermeture automatique.

Les déchets pouvant accumuler des matériaux combustibles ou inflammables

Dans les garages, il s'agit surtout de filtres à huile et à essence qu'il ne faut pas mélanger. En effet, l'un accueille de l'huile plus ou moins combustible et l'autre un liquide hautement inflammable !

Alors, si vous envisagez un retraitement sur place (compactage pour extraction des fluides...), il est très important de séparer vos déchets. Il s'est déjà vu des cas où l'on a voulu compacter différents filtres et où l'on a sous-estimé l'inflammabilité du liquide retiré. Le résultat : un garage en flammes !

Il est donc important de considérer ces déchets comme dangereux et de prendre les précautions nécessaires soit pour leur stockage avant l'expédition vers un centre de recyclage externe, soit pour leur traitement sur place. Dans ce dernier cas il faut s'assurer que les équipements sont conçus pour prévenir le risque d'incendie : matériau de construction incombustible, ventilation, homologation « UL » et approbation « FM » souhaitable...

En conclusion

En bout de ligne on se rend compte qu'il est important de bien traiter les déchets de nos garages. Sur le plan sécurité vous serez gagnants si vous vous équipez et vous organisez convenablement pour que demain, chez vous, on ne puisse plus dire de vos poubelles qu'elles sont de véritables bombes incendiaires à retardement ! 🚒